



N°2017-12-04

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2017

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2017-12-01 et 02) et

M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER,

M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 08), Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09 – pouvoir Mme Sonia BRAU), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, Mme Carmise ZENON, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothee BILGER,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoit de SAINT-SERNIN,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Philippe BRILLAULT,
M. Jean-Marie CLERMONT,
Mme Karin LE MENE,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
Mme Magali LAMIR
Mme Corinne BEBIN,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. François LAMBERT,
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 28 novembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 6 décembre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Conventions de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes membres du Chesnay et de Vélizy-Villacoublay.
Régularisation de l'exercice 2016 et prévisions de réalisation de l'exercice 2017.**

□ M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-4-1 ;

Vu la délibération n° 2016-10-16 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 relative au schéma de mutualisation et conventions de services partagés ;

Vu la délibération n° 2016-11-23/01 du Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay du 23 novembre 2016 définissant les modalités de mutualisation de services entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération du Conseil municipal du Chesnay du 19 octobre 2017 définissant les modalités de mutualisation de services entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville du Chesnay ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 24 novembre 2017 ;

Vu le budget de l'exercice en cours.

-
- Le 11 octobre 2016, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a adopté son schéma de mutualisation pour la période 2016-2020.

A cet effet, elle a reconduit la convention qui la liait à la commune du Chesnay pour des prestations spécifiques de collecte des ordures ménagères et a signé une convention avec la commune de Vélizy-Villacoublay, pour la gestion de la micro-déchèterie, installée au sein de son centre technique municipal.

- Conformément à la réglementation, le coût des services communs est établi chaque année de manière prévisionnelle, puis fait l'objet d'une régularisation au vu des réalisations effectives, une fois l'année achevée.

Le Conseil communautaire est donc amené à se prononcer sur la régularisation de l'exercice 2016 et les évolutions des conventions de mutualisation pour 2017.

Pour l'année 2016 :

- une régularisation de 126 854,36 € est à prévoir en faveur de la commune du Chesnay, correspondant à l'intégralité de la prestation accomplie par ses services municipaux tel que précisé dans le projet d'avenant, la dépense prévisionnelle relative à l'année 2016 n'ayant pas été appelée ;
- une régularisation de 1 150 € est à prévoir en faveur de la commune du Vélizy-Villacoublay, correspondant aux dépenses supplémentaires liée à la prestation accomplie par les services municipaux tel que précisé dans le projet d'avenant, la dépense prévisionnelle relative à l'année 2016 ayant déjà été appelée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver la régularisation de l'exercice 2016 relative aux coûts de la mutualisation des services entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville du Chesnay, qui conduit à un montant global de 126 854,36 € à recouvrer par la ville du Chesnay auprès de la communauté d'agglomération, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 2) d'approuver la régularisation de l'exercice 2016 relative aux coûts de la mutualisation des services entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Vélizy-Villacoublay, qui conduit à un montant de 1 150 € à recouvrer par la ville de Vélizy-Villacoublay auprès de la communauté d'agglomération, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les avenants financiers et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- 4) d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal aux chapitres correspondants à l'article 6217 « pour le remboursement de la masse salariale mutualisée » et à l'article 62875 « pour les frais d'administration générale (FAG) de Versailles Grand Parc ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. Siméoni et 1 abstention de M. de Saint-Sernin).

Pour le Président,
Par déléation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services





Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-12-04

Résumé de l'acte : Conventions de services partagés entre la Communauté d'agglomération de Versa...

Date de décision : 05/12/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.1. Decisions budgetaires

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 11/12/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20171205-2017-12-04-DE

Pièces jointes :

2017-12-04 - services partages Chesnay Vélizy - 2016 et 2017.pdf

ANNEXE 2017-12-04 - conv de services partages regul 2016 et prev 2017 - Vélizy modifie.pdf

ANNEXE 2017-12-04 - conv de services partages regul 2016 et prev 2017 - Le Chesnay.pdf

Historique :

11/12/2017 17:09:42	Reçu	Armelle Salvador
11/12/2017 17:11:00	En cours de transmission	
11/12/2017 17:11:58	Transmis en Préfecture	
11/12/2017 17:15:30	Accusé de réception reçu	